

... à la suite de la réunion qui précède et de la...

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF

30/2009

Vu les propositions présentées par la Commission « Sport »

CM 29/2009

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **28 voix POUR** et **1 ABSTENTION**
(Mme S. RICHARD),

ES

ATTRIBUE les subventions comme suit pour 2009 :

AMICALE BOULISTE	225 €
ACE	2 950 €
ASE	5 000 €
BILLARD CLUB	225 €
CLUB ORIENTATION LOISIRS	362 €
ASSE EMC	10 000 €
JUDO (<i>dont 2000 € en subvention exceptionnelle</i>)	6 000 €
TAEKWONDO	870 €
TEAM BASKET	1 300 €
TENNIS	5 700 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

Vu les propositions présentées,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE les subventions suivantes pour 2009 comme suit :

Asso. A Régnault	1 050 €
Atelier d'Etréchy	828 €
Cadett's Circus	10 613 €
Chasse	261 €
Club Rencontre	5 376 €
Confrérie Saint Vincent	204 €
Danses Passions	2 133 €
Etréchy à Points Comptés	197 €
Gardon Strépiniaçois	656 €
MICE Informatique	289 €

Philatélie	197 €
SAE	275 €
Scrabble	197 €
Strépirando	423 €
Tap Dance	197 €
Yoga	275 €

Subvention aux associations au Forfait :

APG - UNC - NM	987 €
CARES	295 €
FNACA	546 €
Strépign`à Couac	295 €
Vie Montante	196 €

Subvention aux associations avec Convention :

Convention avec Harmonie	3 360 €
Bibliothèque	3 360 €
Amis du Jumelage	6 316 €
Comité des Fêtes	8 000 €

SUBVENTIONS A CARACTERE SCOLAIRE

La Commission Scolaire propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2009 :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
UNSS - ASSU	459 €	447 €
COOPERATIVES SCOLAIRES <i>(au titre des sorties de fin d'années)</i>	9.25 €	9 €
Bibliothèque pédagogique de la circonscription d'Arpajon	60 €	60 €
COOPERATIVES SCOLAIRES <i>(par élève)</i>	3.23 €	3.15 €

Vu la proposition présentée par la Commission des Affaires Scolaires,
APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,
ATTRIBUE les subventions pour 2009 comme indiqué ci-dessus.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

Mme BORDE présente le dossier.

La Commission « Vie Sociale » propose d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour l'année 2009 :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ALPHA	906 €	881 €
APAEI Essonne sud	566 €	551 €
SECOURS CATHOLIQUE	906 €	881 €
VIE LIBRE	362 €	352 €
SECOURS POPULAIRE	453 €	441 €
MAISON DES ANCIENS	1.765 €	1.717 €

M. GAUTRELET demande pourquoi une différence de traitement entre le Secours Catholique et le Secours Populaire.

Mme BORDE précise que le Secours Catholique offre localement des prestations importantes, et a un rôle très actif auprès de la population d'Etréchy. Ce n'est pas le cas du Secours Populaire.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE les subventions pour 2009 comme proposées ci-dessus.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DIVERSES

M. BERGER présente le dossier.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2009 :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT :	156 €	152 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE :	156 €	152 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'ETRECHY :	1.043 €	1.015 €
A.P.C.E.	3.651 €	3.552 €
ASSOCIATION « CIRCULE »	209 €	203 €

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **28 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (M. GAUTRELET),

ATTRIBUE les subventions pour 2009 comme présentées ci-dessus.

